



Lamotte-Beuvron

RAPPORT D'INFORMATION

Les deux rapports d'observations définitives de la CRC ont été présentés au Conseil municipal le 1^{er} octobre 2018.

Dans le cadre du suivi, il convient d'informer le Conseil municipal des actions entreprises par la collectivité.

GESTION COMMUNALE SUR LA PERIODE 2012 -2016

RECOMMANDATIONS DE LA CRC :

1. Améliorer les prévisions budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, tant du budget principal que des budgets annexes.

Les taux d'exécution de la **section de fonctionnement du budget principal** se sont améliorés, au regard de la période enquêtée par la CRC (cf. situation des comptes en annexe) :

Années	Dépenses réelles prévues (budget primitif + décisions modificatives) En euros	Dépenses réelles Réalisées (CA) En euros	Taux de réalisation
2011	4 274 080	3 864 769	90,42 %
2012	4 531 820	3 845 759	84,86 %
2013	4 488 175	4 017 279	89,51 %
2014	4 989 490	4 302 184	86,22 %
2015	4 915 462	4 443 049	90,39 %
2016	4 865 999	4 363 826	89,68 %
2017	4 753 658	4 231 622	89,00 %
2018	4 788 720	4 223 871	88,20 %
2019 (projection Au 31/12/2019)	4 614 435	4 577 000	99 %

Taux moyen d'exécution (2011-2014) : 87,75 %

Taux moyen d'exécution (2015-2018) : 89,31 %

NB : la CRC inclut les dépenses imprévues (chapitre 022) dans son calcul alors que ce chapitre ne fait l'objet d'aucune réalisation en M14 (les crédits provisionnés au chapitre 022 sont transférés si besoin sur les articles correspondants en cas d'imprévus). **Hors dépenses imprévues, les taux de réalisation atteignent 90 %.**

En section d'investissement, les taux de réalisation se sont accrus, les projets d'investissement arrivant à maturité sur la période :

Années	Dépenses réelles Prévues En euros	Dépenses réelles Réalisées En euros	Taux de réalisation
2011	2 619 191	1 057 453	40,37 %
2012	2 813 104	1 042 885	37,07%
2013	3 482 139	2 040 545	58,60 %
2014	2 420 426	768 633	31,76 %
2015	3 203 309	1 380 182	43,09 %
2016	3 174 674	1 710 299	53,87 %
2017	3 264 795	1 597 947	49 %
2018	3 915 500	3 204 669	81,84 %
2019 (projection 31/12/2019)	<i>3 062 170</i>	<i>2 994 000</i>	<i>97 %</i>

La consommation des crédits inscrits **en section d'investissement du budget annexe de l'eau potable** est liée à l'avancement des travaux des forages des Mahaudières, retardé pour cause de report des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. La ville a créé une opération budgétaire AP/CP :

Années	Dépenses réelles Prévues En euros	Dépenses réelles Réalisées En euros	Taux de réalisation
2011	428 130	32 093	7,50 %
2012	348 392	214 632	61,61 %
2013	562 433	142 406	25,32 %
2014	698 552	92 066	13,26 %
2015	719 552	33 436	4,65 %
2016	1 154 736	141 186	12,23 %
2017	1 380 161	557 389	40,38 %
2018	2 134 600	100 097	4,69 %
2019 (projection Au 31/12/2019)	<i>2 350 390</i>	<i>2 348 000</i>	<i>99 %</i>

En section de fonctionnement, la consommation des crédits a tendance à s'améliorer :

Années	Dépenses réelles Prévues En euros	Dépenses réelles Réalisées En euros	Taux de réalisation
2016	27 350	9 181	33,57 %
2017	31 250	22 152	70,88 %
2018	19 250	14 659	76,15 %
2019 (projection Au 31/12/2019)	<i>16 632</i>	<i>8 000</i>	<i>48 %</i>

La consommation des crédits inscrits **en section d'investissement du budget annexe de l'assainissement** :

Années	Dépenses réelles Prévues En euros	Dépenses réelles Réalisées En euros	Taux de réalisation
2011	385 614	30 494	7,91 %

2012	316 865	242 811	
2013	562 433	142 406	
2014	463 764	133 044	
2015	416 725	40 462	9,71 %
2016	671 313	27 088	4,04 %
2017	680 091	307 521	45,21 %
2018	614 202	51 656	8,41 %
2019 (projection Au 31/12/2019)	741 959	521 000	70 %

La réalisation de l'étude diagnostique des réseaux et la révision du schéma directeur d'assainissement devraient permettre de mieux maîtriser la programmation des travaux.

En section de fonctionnement, la consommation des crédits a tendance à s'améliorer :

Années	Dépenses réelles Prévues En euros	Dépenses réelles réalisées	Taux de réalisation
2016	62 296	27 767	44,57 %
2017	70 800	40 287	57 %
2018	29 600	29 311	99 %
2019 (projection Au 31/12/2019)	30 940	15 600	50 %

2. Réaliser un inventaire précis des biens constitutifs du patrimoine de la commune, en lien avec le comptable

Les démarches visant à mettre en concordance l'actif comptable du budget principal avec celui de la trésorerie ont été entreprises sur l'exercice 2017. Un interlocuteur référent a été désigné par les services de l'Etat au niveau de la trésorerie de Lamotte.

Le chapitre 23 (travaux en cours) a été mis à jour notamment.

Toutefois ce travail n'a pas été poursuivi suite à la réorganisation de la trésorerie, le référent n'ayant pas été remplacé. Cette opération devrait être reprise suite à la nomination d'un nouveau trésorier depuis le 1^{er} septembre 2019.

Concernant les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, la mise à jour de l'actif n'est pas finalisée.

3. Rationaliser la politique d'amortissement

Les durées d'amortissement des biens ont été mises à jour (cf. délibération du 27 mars 2018).

OBSERVATIONS DIVERSES :

- Les annexes du compte administratif absentes ou incomplètes (état du personnel, états de la dette) ont été produites.
- Au niveau des budgets annexes, vérifier et prendre en compte correctement le droit à déduction de TVA : les opérations d'ordres sont inscrites aux budgets correspondants.
- Sont perfectibles et doivent être revues et améliorés les provisions pour risques et charges : la provision constituée a été reprise par délibération du 27 mars 2018.
- Le financement des investissements et le niveau de la trésorerie : certains projets étant arrivés à maturité, la ville a fortement augmenté ses dépenses d'investissements sur 2018 et 2019. L'autofinancement important constitué sur les exercices antérieurs a été utilisé. La ville a eu recours à l'emprunt pour la construction de la nouvelle gendarmerie, les travaux visant à remettre remise aux normes PMR, sécuriser et rétablir le stationnement près de la gare et le forage de sécurisation du réseau d'alimentation eau potable des Mahaudières. En conséquence, la trésorerie importante constatée par la CRC en 2016 a été utilisée. La ville fonctionne aujourd'hui avec une ligne de trésorerie de 400 000 €.

ENQUETE SUR LES DEPENSES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

RECOMMANDATIONS DE LA CRC :

1. Améliorer la fiabilité des données en matière de dépenses scolaires et périscolaires

La comptabilité analytique des services scolaires et périscolaire a été redéfinie. De nouveaux codes analytiques ont été créés pour assurer une plus grande cohérence entre l'organisation des services opérationnels et sa traduction au niveau comptable.

Ex : les accueils de loisirs, regroupés dans la comptabilité analytique « AL » sont désormais distingués par période ainsi que les mercredis.

La même division analytique a été mise en place pour la partie « adolescents ».

Au niveau des dépenses de personnel, le changement de logiciel métier en janvier 2019 a permis d'améliorer la fiabilité des dépenses.

La ville a cessé la prise en charge des postes d'animation en BCD (1 par école) et en informatique.

2. Préciser le mode de calcul du forfait communal

Cf. tableau récapitulatif en annexe.

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une participation aux élèves lamottois scolarisés en classes élémentaire et maternelle de l'école privée, sur la base d'un forfait unique (coût moyen d'un élève scolarisé en classe élémentaire publique).

A la rentrée de 2015, l'école privée scolarise au total 22 élèves, dont 18 Lamottois (5 en maternelle et 13 en élémentaire), selon la liste transmise.

A la rentrée 2016, l'école privée scolarise au total 36 élèves. La commune a octroyé une première subvention sur la base de 16 élèves lamottois scolarisés en élémentaire. Au 01/01/17, la liste des élèves actualisée indique 1 élève supplémentaire en élémentaire et 7 élèves en maternelle. La participation de la commune est donc complétée sur la base totale de 24 élèves lamottois (liste des élèves transmise).

A partir de la rentrée de septembre 2017, le service a appliqué la délibération du 4 septembre 2017 (3 versements trimestriels sur la base de la liste des élèves transmise par l'école).

3. Revoir l'organisation du service des transports scolaires

Le contrat de transports scolaires avec T.L.C a pris fin en juillet 2017. La ville a repris le service en régie avec 2 circuits. Aujourd'hui le service est rationalisé et comprend 1 seul circuit de 3 arrêts (soit un temps de trajet de 20 minutes environ) ce qui a diminué la charge financière du service.

Année	Nombre d'enfants inscrits	Nombre de présences annuelles	Coût de fonctionnement annuel	Coût moyen annuel Par enfant inscrit
2017	44	3 023	66 793 €	1 518 €
2018	39	5 916	41 600 €	1 066 €